

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18338 - 71ÈME ANNÉE

Un système à bout de souffle, l'analyse du PCR se vérifie et voit se dresser contre elle des combats d'arrière-garde

Rien n'arrêtera le changement

70 ans après sa transformation de colonie en Département, La Réunion est aujourd'hui à la croisée des chemins. Le modèle en place montre toutes ses limites, et le constat est aujourd'hui largement partagé. 57 ans après la fondation du PCR, son analyse et ses thèses se sont diffusées partout. C'est le moment où des diviseurs lancent des combats d'arrière-garde pour tenter de maintenir ce système à bout de bras.



Aujourd'hui, plus personne n'interdit le maloya de s'exprimer publiquement.

À la sortie de la Seconde guerre mondiale, La Réunion était un pays ruiné. La priorité était de libérer l'écrasante majorité de la population de la grande misère, responsable d'un taux de mortalité effrayant. Pour y arriver le plus rapidement possible, la solution était d'appliquer au plus vite toutes les lois sociales qui ont fait de la France un pays très avancé dans ce domaine.

Mais cette égalité a été refusée sous un prétexte financier, tout en intégrant l'économie de La Réunion, une

économie sous-développée, à celle de la France, un des pays les plus riches du monde. Le résultat de cette mise en concurrence, sans aucune protection, était couru d'avance : l'économie réunionnaise est dévastée. Le système ne peut que produire chaque année toujours plus de chômeurs.

Le changement en marche

13 ans après la création du département de La Réunion, les communistes réunionnais étaient convaincus que l'application dévoyée de la loi du 19 mars 1946, allait mener le pays dans l'impasse. En effet, le refus de l'égalité avait bloqué le développement de La Réunion. En fonction de son analyse, la Fédération communiste s'est transformée en PCR, un outil de lutte au service du peuple réunionnais pour faire entendre ses revendications spécifiques. Comme moyen, le PCR proposait une assemblée pour que les Réunionnais puissent gérer leurs affaires. Pendant des décennies, les thèses du PCR ont été combattues avec une rare violence. Pour empêcher les communistes de mettre en œuvre cette politique, le droit de vote n'était plus respecté, et le PCR était interdit d'antenne. La fraude électorale sévissait. Pour nier l'existence d'une culture réunionnaise, le pouvoir interdisait le maloya.

Mais la mobilisation des communistes a permis de desserrer l'étau. Aujourd'hui, l'analyse de 1959 a indiscutablement progressé. Plus personne n'oserait aujourd'hui interdire le 20 décembre ou une troupe de maloya de s'exprimer. Quant à réforme institutionnelle, c'est aussi un point de vue qui rassemble, bien au-delà du PCR. La pratique a en effet démontré l'impérieuse nécessité de changement. Le débat sur la loi d'égalité réelle permettra d'accélérer le mouvement, pour restructurer profondé-

ment La Réunion.

Les masques tombent

C'est au moment où triomphe l'analyse du PCR que des masques tombent. Des personnes sont arrivées à des positions de pouvoir grâce au sacrifice des militants communistes. Mais après avoir goûté aux ors de la République, pourquoi

changer le système ? Pourquoi ne pas le maintenir en corrigeant à la marge pour qu'il se perpétue ?

C'est bien là que se joue la confrontation idéologique entre le PCR qui voit le triomphe de ses thèses, et des dissidents qui rompent avec l'idée du changement.

Ces derniers sont sur la défensive. Il suffit de se souvenir du déclin de Huguette Bello qui a décidé d'abandonner Saint-Paul, alors qu'elle en était encore maire en 2014.

Leurs combats d'arrière-garde ne

font qu'une seule victime : la majorité de la population qui n'a aucun espoir de voir sa situation s'améliorer dans le système actuel. Heureusement que la volonté de changement, désormais largement partagée, puisse se concrétiser rapidement.

M.M.

Communiqué du PCR

Pourquoi MM. Claude et Fabrice Hoarau éprouvent-ils le besoin de mentir à la population ?

Suite aux propos tenus par MM. Claude et Fabrice Hoarau, le Parti Communiste Réunionnais a publié un communiqué le soir du 23 janvier. En voici le contenu.

Personne mieux que MM. Claude et Fabrice Hoarau connaissent la discipline dans le PCR. Personne, mieux que les deux, ne connaît les raisons pour lesquelles ils ont été sanctionnés. Un jour, ils laveront leur conscience, ils finiront par dire la vérité. Et, tout le monde sera surpris par tant de légèreté. Pour le moment, nous pensons qu'ils allaient tirer les leçons qui ont conduit à la défaite de leur choix personnel. Hélas ! Depuis, la sanction bien mesurée, ils tentent d'utiliser les médias pour calomnier le PCR, ses dirigeants et ils éprouvent le besoin de mentir.

1er mensonge.

MM. Claude et Fabrice Hoarau ne disent pas le vrai motif pour lequel le Conseil Politique du Parti les ont sanctionnés.

En vérité ils ont été sanctionnés, non pas parce qu'ils ont appelé à voter pour Madame Huguette Bello au 2e tour des Régionales, mais parce qu'ils ont pris une décision personnelle sans attendre la décision de l'instance du Parti habilitée à le faire.

En se prononçant publiquement

(radio, télé, journaux, tracts) avant la décision de l'instance du Parti (à laquelle ils ont refusé de participer) MM. Claude et Fabrice Hoarau ont voulu forcer le Parti à se plier à leur décision.

Un Parti, quel qu'il soit, ne peut pas fonctionner de cette façon. Et depuis 57 ans le PCR en a vu bien pire.

De plus, MM. Claude et Fabrice Hoarau ne disent pas non plus à l'opinion que la section communiste de La Possession a été, dès avant le 1er tour des Régionales, sanctionnée pour avoir pris publiquement une position politique avant la décision officielle du Parti.

La section de La Possession a été mise en congé du Parti.

À ce moment-là, tous les deux ont totalement approuvé la décision du Parti. Alors pourquoi commettant, au 2e tour des régionales, la même faute politique que la section de La Possession, MM. Claude et Fabrice Hoarau refusent-ils de s'appliquer la même sanction ?

2e mensonge.

MM. Claude et Fabrice Hoarau accusent Maurice Gironcel d'avoir vo-

té pour M. Didier Robert. C'est une calomnie et un mensonge absolu.

3e mensonge.

M. Claude Hoarau qualifie les propositions du Parti Communiste Réunionnais à propos des salaires et des revenus de vouloir appauvrir les fonctionnaires, et il dit son désaccord.

Or, chacun sait que les propositions du PCR dans ce domaine visent à réduire les inégalités et à améliorer les revenus des plus pauvres, sans toucher aux avantages acquis des fonctionnaires en poste.

Ces propositions sont connues. Elles ont été publiées dans de nombreux écrits du Parti Communiste Réunionnais. M. Claude Hoarau les a toujours approuvées quand il n'a pas lui-même contribué à les rédiger.

Alors, pourquoi tant de mensonges ?

Le Port, le 23 janvier 2016

Édito

Claude Hoarau s'enfoncé, encore

Samedi, Claude et Fabrice Hoarau ont tenu une conférence de presse à laquelle Témoignages n'était pas invité. C'est la même méthode que Didier Robert et Huguette Bello, car ce ne sont pas des démocrates. D'autres avant eux ont pratiqué de telles méthodes. Que sont-ils devenus ? L'histoire ne s'en souvient même pas...

Ceci étant, Claude Hoarau, interrogé par le Journal de l'Île, a utilisé l'expression 5e colonne. La Cinquième colonne date de la Seconde guerre mondiale. Entre la déclaration de guerre en septembre 1939 et l'offensive militaire des armées allemandes le 10 mai 1940 s'est écoulée une période appelée plus tard « la Drôle de guerre » en France, ou « La guerre assise » en Allemagne. Pendant ces mois, les autorités françaises mettaient en garde contre la présence d'espions. Ces agents infiltrés étaient censés affaiblir l'adversaire de l'intérieur, pour qu'il s'effondre au moment décisif. La technique avait été expérimentée durant la Guerre d'Espagne.

Selon les propos de Claude Hoarau rapportés par le « JIR », Huguette Bello est le leader incontestable de la gauche qui aura sa place dans la refondation du PCR, alors que Paul Vergès est la « Cinquième colonne ». C'est probablement la plus grande insulte faite à 57 ans de vie du PCR et à l'un de ses fondateurs historiques.

Un simple rappel des faits montre que Claude Hoarau a de plus en plus de mal à se situer. De là, il entraîne ceux qui l'écoutent à ne pas respecter les règles du Parti et commettre des fautes. D'où la sanction (très mesurée) qui a entraîné une mise à pied de 18 mois, pour lui et Fabrice, et à la dissolution de la section de Saint

Louis.

En 2010, l'Alliance dirige le Conseil Régional, le PS dispose de 7 élus, la droite est réduite à un groupe minoritaire. Aux Régionales de 2010, Huguette Bello refuse publiquement de faire campagne pour le parti qui a fait d'elle une élue, puis une députée-maire. Elle dit ne pas vouloir choisir. Résultat du scrutin : la droite minoritaire en voix obtient la majorité des sièges.

5 ans plus tard, Huguette Bello s'autoproclame leader de la gauche, soutenue par Gilbert Annette. Le résultat du premier tour des élections est loin de leurs espérances : moins de 24 % ! Malgré la débauche de moyens et une présence continue dans les médias, ils font beaucoup moins que Paul Vergès et l'Alliance, 5 ans plus tôt, qui avait obtenu plus de 30 %. Au second tour, Huguette Bello agit comme au premier tour, elle exclut le PCR des discussions sur le programme et la liste, alors que l'union aurait permis d'avoir une dynamique permettant de coiffer Didier Robert sur le poteau. Elle voulait démontrer qu'elle pouvait gagner sans le PCR. Même Philippe Le Constant était obligé de reconnaître que le sectarisme était une erreur. Leur manœuvre d'exclure le PCR a conduit le PS et PLR à 2 élus chacun !

Toujours sûr de lui, Claude Hoarau a agi aveuglément, jusqu'à refuser de discuter dans les instances pourtant prévues pour cela. Il n'a pas été gratifié de son action énergique. Mais, est-ce si difficile d'accepter les conséquences de ses actes ? Il doit déjà regretter ses dernières déclarations.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un bel hommage réunionnais à Nelson Mandela

Allons lutter ensemble à La Réunion pour une loi de l'égalité réelle fidèle au combattant sud-africain de la liberté

Dans l'après-midi de ce samedi 23 janvier au Parc de Bois Madame à Sainte-Marie, plusieurs centaines de personnes ont eu l'occasion de participer d'une façon ou d'une autre au 3e hommage réunionnais à Nelson Mandela, décédé le 5 décembre 2013. Cet événement a été marqué notamment par la qualité des interventions des associations membres du collectif organisateur et celle des diverses prestations artistiques en faveur des valeurs de liberté, de justice défendues par ce grand militant sud-africain.



Exposition de peintures.

La cérémonie a été ouverte par un mot d'accueil d'Yves Ferrières, adjoint au maire de Sainte-Marie et partenaire du collectif, qui a rappelé à quel point Nelson Mandela, « porteur de la démocratie », a mené « un combat noble à saluer » et « donné une belle leçon de vie au monde entier » ; et il a proposé que l'édition 2016 de l'hommage réunionnais à Mandela se déroule le lundi 5 décembre prochain. Ensuite, Samuel Mouen, responsable des Amis de l'Afrique et du collectif, a souligné à quel point ce « géant de l'Histoire » fut « un des grands libérateurs des peuples » et que « nous avons beaucoup à apprendre de lui » afin que « les idées justes soient inscrites dans la loi ».

Après un beau « lâcher de pigeons » Après la présentation de deux Miss

par des enfants « pour que vive la liberté à La Réunion », citons à présent des artistes et militants culturels qui ont contribué par la qualité de leurs prestations à la réussite de cet hommage : le groupe New Gravity, avec ses danses populaires admirables ; le chanteur et musicien Joël Manglou, pour qui il est important de « travailler avec le cœur » ; le groupe Rézonans, pour lequel « nou va lévé, nou va tyinbo, konm Mandela » ; et Alima Zalata, qui a lu un très beau texte de Mandela pour « le pouvoir au peuple ».

Kosa nou fé ?

Sainte-Marie solidaires de Mandela, nous allons également citer des intervenants d'organisations associatives : le Dr Selvam Chanemougame, président de Tamij Sangam, pour qui « Mandela doit être dans le cœur de chacun d'entre nous » ; Édward Lopin, de l'Ashram du Port, pour qui « Mandela nous laisse un message d'espoir pour une société démocratique et libre » ; Idriss Isop-Banian et Danièle Moussa, du Groupe de Dialogue Interreligieux de La Réunion, qui ont lu de très beaux poèmes en mémoire du combattant anti-apartheid.

En raison d'une chute de pluie, la cérémonie s'est terminée un peu plus tôt que prévu, en fin d'après-midi, avec plusieurs chants magnifiques : ceux du groupe Amba, qui a notamment dit « mersi Madiba pou la rézistans ou la mené » ; et ceux du groupe Kréolokoz, pour qui « alon prann pou modèl pour nou, Madiba ». En conclusion, ont pris la parole un membre du Cercle Philosophique Réunionnais et du Comité Solidarité Chagos La Réunion et Jean-Philippe Adam de l'association Rasin et Bazalt, qui a présenté de nombreuses et belles peintures sur Mandela. Et la question qui a été posée : kosa nou fé à La Réunion afin de continuer les luttes de ce grand combattant sud-africain de la liberté lors du vote de la loi pour l'égalité réelle dans les Outre-mer ?

Correspondant

Nos peines

Denis Guidon nous a quittés...

Denis Guidon nous a quittés. C'est une grande et attachante figure portoise qui s'est éteinte ce dimanche 24 janvier, au petit matin, à son domicile de l'Eperon où il habitait depuis plusieurs années maintenant.

Denis Guidon a marqué l'histoire sportive de la ville du Port comme peu d'entre nous l'ont fait. Nous sommes des milliers à nous souvenir de celui qui, d'un milieu modeste, occupait avec un rare talent le poste de défenseur à la Jeanne d'Arc, l'équipe phare de la cité maritime. Ceux qui ont gardé les buts des mauves se souviennent de ce garçon qui savait leur communiquer sa tranquille assurance. Denis ne laissait pas passer grand-chose et savait toujours saluer l'adversaire avec un sourire et un mot d'apaisement quand le ballon avait pu être relancé loin devant... Ses 90 minutes sur le terrain étaient intenses même si je ne souviens pas qu'il ait pris un seul carton dans toute sa longue carrière sportive.

Président du club avant de devenir Maire du Port de 1962 à 1971, André Gontier était bien placé pour déceler les qualités de Denis Guidon hors du terrain. Aussi, il n'hésita

pas à le recruter pour en faire le responsable général du stade municipal.



Denis Guidon.

Et lorsque, à partir de 1971, sous les mandatures de Paul Vergès, j'ai exercé les responsabilités de Maire Adjoint chargé des Sports, je n'ai eu qu'à me féliciter de la haute conscience professionnelle et de la disponibilité de celui qui habitait avec son épouse et ses quatre enfants dans l'enceinte même du Stade Lambrakis.

Denis veillait avec beaucoup de sérieux à la bonne marche de ce haut lieu de la pratique sportive au Port.

Plusieurs centaines de jeunes des écoles primaires, des collèges et du lycée de la commune y passaient chaque jour avant que les footballeurs, les athlètes, les tennismen, les handballeurs, les cyclistes et les basketteurs des clubs de la ville y prennent leurs quartiers, dès 17 heures, jusqu'à une heure avancée de la soirée. Et Denis assurait le bon déroulement de tout cela, préparant ses adjoints à assurer sa relève quand viendrait pour lui l'heure de la retraite professionnelle.

C'est tout naturellement que le Président de l'Office Municipal du Sport Albert Mourvaye lui décerna, en Décembre 1974, le « Mérite Sportif » de la ville du Port, en présence du Maire, des représentants de tous les clubs de la ville, de nombreuses personnalités et, bien sûr, de toute sa famille.

Les obsèques de Denis Guidon auront lieu ce lundi 25 janvier à 14 heures en l'Eglise de l'Eperon, dans les Hauts de Saint-Paul et son inhumation se fera au cimetière paysager du Port, vers 16h30.

Raymond Lauret

Une journaliste menacée de licenciement

Le SNJ-Réunion appelle à la solidarité avec Maryline Dansi

« Grâce à Radio Free Dom, la jurisprudence française risque d'évoluer. On va désormais pouvoir licencier une journaliste pour les raisons suivantes (vous avez le droit de cocher plusieurs cases):

- Reportage supérieur à 1 heure de temps, sans autorisation de dépasser l'heure;

- Reportage durant 4 heures et 20 minutes (dont des interventions en direct sur l'antenne) sur un fait-divers qui a mobilisé tous les médias de l'île;

- Texto envoyé à un collègue : "Dieu est grand et voit tout", considéré comme propos menaçant;

- Pas d'envoi de sms pour rendre compte des débuts et fins de repor-

tage;

- Refus d'assurer le standard de Free Dom, une tâche qui ne relève pas du journalisme.

Cette volonté de licencier pour ces motifs (et quelques autres du même niveau) sont en tout cas la volonté affichée par le patron de la radio à la colombe, qui a convoqué ce vendredi 22 janvier notre consœur Maryline Dansi en entretien préalable au licenciement.

Le SNJ et l'Union syndicale Solidaires réfutent toutes ces accusations, toutes plus absurdes les unes que les autres.

Il faut savoir que notre consœur a déposé une requête auprès du Conseil des Prud'hommes en 2014 pour faire valoir ses droits. Nous attendons que la justice se prononce

et nous sommes convaincus que cette procédure de licenciement est une tentative d'intimidation de notre consœur.

Nous ne nous laisserons pas abattre.

Nous notons qu'elle fait l'objet d'une mise à pied conservatoire, une procédure normalement destinée à des personnes dangereuses pour l'entreprise, en les privant de leur salaire.

Nous envoyons toutes nos amitiés à Fredo Rivière, récemment licencié de Free Dom pour des motifs tout aussi ridicules et qui a entamé une procédure aux Prud'hommes»

Oté

Avan zot la débark Zilo, nout péui té i égzis déza !

Mi koné pa si zot la romarké, mé dmoun i sort déor, kan zot i ariv isi zot i vé rofé nout kiltir. Zot i mète lo féminin ousa na poin ! zot i di « la moufia ». Zot i antan in mo, kontan konm pa dé, zot i pans sa sé in l'èksprézyon dan la lang kréol. Moin la mèm antann in zour in moun domann bazardyé in kèr d'shoushou olèrk in shoushou. I parétre volay griyé i vann dsi l'bor shomin I apèlré "volay la pousyèr". Mi arèt la pars, zordi, mi vé anparl in mo demoun I mète partou si tèlman ké li vé pi di arien, sirtou pa pou fé valoir a nou.

So mo-la sé lo mo péi. Moin pèrsonèl, moin téi koné kok péi, poul péi ! Moin té i koné osi lo kontrèr konm gouvav de Frans. Mé zordi lo mo péi la fé pti : i di par ébzanz ni vé pi la loi péi ! I di osi zouvriyé péi pou fé la shapèl tamoul ! Parl pi l'arshitèk péi ! Parl pi bann shèrshèr péi ! Talèr va anparl anou lo bak péi, la kiltir péi, lo téat péi... L'èr-la, i fo fé travay nout tête pars si lo mo péi sé pou fé valoir anou, sé in shoi mé si sé pou abès anou, alor la sé in shoi mi aprézyé pa, pèrsonèlman.

Aprés a si ni kalkil kisa i donn lo labèl péi ? Sé lo zournalis, souvan dé foi, k'i sort débarké, sansa lo o-fonksyonèr k'i vien aprann anou bien viv dann nout péi. Dir k'in pé rant nou, i ador lo labèl kalité demoun i sort arivé i desid donn anou ! Dir ké in pé rant nou i sousyé demoun i sort déor nana in bon l'opinyon dsi nou ! Mé z'ami, La Rényon sé in péi rouvèr, donk sak i vé i lé posib rant shé nou, mé obli pa in n'afèr : avan zot la débark Zilo, nout péi té i égzis déza. I vé, i vé pa, sa lé konmsa é pa otroman !

Justin

« Lo ra i mont pa dsi fèr-blanc » - In kozman po la rout

Mi koné pa si zot la fine romarké, mé désèrtin z'androi bann planter koko I antour lo bann tron pyé koko avèk in l'antouraj fèr-blanc. Pou kosa zot I fé sa ? Dabor inn pou anpèsh lo ra fé lo ni dan la tête pyé d'koko épi, d'aprè sak i di, konmsa pou anpèsh ali ronz la noi par anndan. La dsi nana pou diskité pars, sanm pou moin sa lé dir a fèr, mèm pou lo ra malin konm vinn-sink pintad, konm di lo kont. Sa lé éfikas sa ? Pou ète éfikas li lé éfikas pars lo pti zong lo ra, kan li vé monté, i glis dsi la tol épi li kapote dann fon. Aprés a li lé dékourazé é li ronons pou grinpé. Mé nout provèrb la-dan ? I vé dir simploman k'i fo pa domann lo moun l'inposib. Kan i gingn pa, i gingn pa ! kosa zot I anpans ? Arien ditou ? Fé travay in pé z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir, ké, rant-rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou.